

LE CERTIFICAT DE MEDIATEUR DU TRAVAIL

L'objectif de cette formation certifiante est de permettre à toute personne concernée par la gestion des situations conflictuelles au travail et la prévention des risques psychosociaux de devenir un praticien de la médiation, en interne ou en externe.

Le contexte

Toutes les organisations peuvent être confrontées à des tensions interpersonnelles au sein de leurs équipes et à des conflits, ouverts ou larvés, à fortiori en période de crise. Or, s'ils ne sont pas pris à temps ou s'ils sont mal gérés, ces différends risquent de dégénérer en situations de harcèlement moral. Par ailleurs, ces conflits représentent un coût pour l'entreprise (absentéisme, congés maladie, turnover etc.).

Soumis à un renforcement de l'obligation juridique de protéger la santé physique et mentale de leurs salariés, les employeurs doivent donc prévenir et gérer ces situations difficiles, avant qu'elles affectent la santé des personnes, dégradent l'ambiance de travail, la performance des équipes et l'image de l'entreprise. D'où l'intérêt de la médiation. Ressource interne ou prestataire extérieur certifié, le médiateur, véritable facilitateur de communication, neutre et impartial, a pour mission de permettre aux



parties de mieux communiquer et de trouver par elles-mêmes une issue à l'amiable au conflit qui les oppose.

LE PUBLIC CONCERNE

Responsables des ressources humaines, managers, psychologue du travail, médiateurs internes ou externes, juristes, consultants en santé au travail, professionnels de l'accompagnement et tout autre acteur concerné par la prévention et la gestion des situations conflictuelles dans les organisations du secteur privé ou public.

LE PROGRAMME

Au cours de cette formation, les participants aborderont les points suivants :

- Les enjeux et les fondements de la médiation en entreprise ;
- La mécanique des conflits ;
- La prévention des situations conflictuelles au sein du collectif de travail

- Les aptitudes, le rôle, les responsabilités et les limites de la mission de médiateur ;
- Savoir assumer la mission de médiateur en toute impartialité et en toute neutralité ;
- La gestion des risques psychosociaux au travail et l'évolution des contentieux dans ce domaine ;
- La conduite des entretiens de médiation individuels et collectifs ;
- Le pilotage d'un entretien en contexte particulier de plainte de harcèlement moral ;
- L'appropriation des outils et des techniques de la médiation ;
- La posture du médiateur
- La rédaction des écrits relatifs à une intervention de médiation : de la lettre de mission au rapport de synthèse.
- L'élaboration de son projet professionnel et de son positionnement en tant que futur médiateur.



LES « PLUS » DE LA FORMATION

Une pédagogie active et participative, une alternance d'activités variées : apports

théoriques et méthodologiques, mises en situations, films pédagogiques, exercices d'auto-évaluation, travaux en ateliers, études de cas, supervision de pratiques.

L'ENCADREMENT

La formation est animée par :

- Une équipe de médiateurs certifiés
- Un psychosociologue, spécialiste en prévention des conflits et de la violence au travail, consultant expert auprès du Bureau International du Travail (BIT), de Genève.
- Un avocat en droit social
- Un expert en santé au travail ;
- Un psychologue, conseiller en prévention des risques psychosociaux au CESI de Bruxelles, leader en Belgique francophone dans la prévention des risques professionnels.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation de 63 heures au total (9 jours) peut être réalisée de la façon suivante :

Cursus non certifiant de niveau 1 : « *S'approprier les outils et les techniques de la médiation* » (3 jours).

Ce module concerne en particulier les managers et tout autre acteur de l'entreprise qui souhaite maîtriser les techniques de la médiation, sans nécessairement devenir un spécialiste de la médiation.

Cursus certifiant de niveau 2 : « *Devenir médiateur du travail* » (6 jours). *Pré-requis* : avoir suivi les 3 jours du niveau 1.

Ce cursus s'adresse aux participants désireux d'intervenir au sein des organisations en tant que professionnel de la médiation.

Admission sur lettre de motivation, CV et présentation de son projet professionnel.



L' OBTENTION DU CERTIFICAT

Le certificat de médiateur du travail est validé sur la base de la participation du candidat aux 8 jours de formation, une évaluation finale, la rédaction d'un mémoire de 10 à 15 pages, assorti d'un plan d'action (2 à 5 pages) à restituer dans les 3 mois suivant la fin de la formation.

LE CALENDRIER 2011

Le cursus se déroule à Paris aux dates suivantes :

Niveau 1 (cursus non certifiant)

- 10-11-12 octobre 2011

Niveau 2 (certification)

- 17 et 18 novembre 2011
- 1-2 décembre 2011
- 15-16 décembre 2011

> A Paris (en inter ou intra-entreprise).

> En région (en intra), nous consulter.

LES CONDITIONS TARIFAIRES

- **Tarif entreprises : 3395 euros (dispense de TVA)** Prise en charge possible dans le cadre du DIF.
- **Tarif particuliers et auto-entrepreneurs : 2995 euros (dispense de TVA).**

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Place de la Médiation (sté Immédiation)
18-22, rue d'Arras
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 80 83 79 ou 06 21 57 64 53
contact@placedelamediation.com
<http://www.placedelamediation.com>

Pour les régions Alsace, Lorraine, Champagnes-Ardenne et le Luxembourg, contactez :

Grégory OBRINGER
OPTIM CROISSANCE
Pôle RH – Santé et sécurité au Travail
4, rue Marconi
57 070 METZ
Tél. : 06 88 94 57 42

g.obringer@optimcroissance.com
www.optimcroissance.com

A propos de **Place de la Médiation**

Place de la Médiation (Immédiation) est déclaré organisme de formation sous le n° : 11 92 16839 92 auprès du Préfet de région Ile-de-France.

Place de la Médiation est référencé sur le site du **Ministère du Travail** www.travailler-mieux.gouv.fr en tant qu'acteur de la **prévention du harcèlement** (page www.travailler-mieux.gouv.fr/risques_ps/T3.html)

Crédit photos : Fotolia

<http://www.placedelamediation.com/>